

PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA VILLE D'OTTERBURN PARK TENUE LE LUNDI 15 MAI 2023, À 19 h 30, AU CENTRE CULTUREL ET COMMUNAUTAIRE DE LA POINTE-VALAINE, SITUÉ AU 85, RUE D'OXFORD, À OTTERBURN PARK, PROVINCE DE QUÉBEC

À cette séance ont été dûment convoqués, selon la Loi sur les cités et villes, les membres du conseil municipal.

À l'ouverture de la séance sont présents : mesdames les conseillères/messieurs les conseillers Jacques Portelance, Marie-Christine Moore, Marc Girard Alleyn, Claude Leroux, Clarisse Viens, Natacha Thibault formant quorum sous la présidence de la mairesse madame Mélanie Villeneuve.

Autre(s) présence(s) : madame Christine Ménard urb., directrice générale et assistante-greffière et madame Sheina Fortin-Larouche, CPA, directrice du Service des finances et trésorière.

Après vérification du quorum, la mairesse madame Mélanie Villeneuve déclare la séance ordinaire du 15 mai 2023 ouverte.

**RÉSOLUTION
2023-05-096**

ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

La séance est ouverte à 19h30.

IL EST RÉSOLU À L'UNANIMITÉ, tel que proposé par monsieur le conseiller Claude Leroux, appuyé par monsieur le conseiller Marc Girard Alleyn :

D'ADOPTER l'ordre du jour de la présente séance tel que ci-après reproduit.

- 1 Adoption de l'ordre du jour
- 2 Première période de questions
3. **Adoption des procès-verbaux des séances du conseil et dépôt des procès-verbaux des réunions, des commissions et des comités**
 - 3.1 Adoption du procès-verbal de la séance ordinaire du conseil municipal tenue le 17 avril 2023
 - 3.2 Dépôt du procès-verbal de la séance ordinaire du comité consultatif en sécurité municipale dans la Ville d'Otterburn Park tenue le 22 mars 2023
 - 3.3 Dépôt du procès-verbal de la séance ordinaire du comité consultatif d'urbanisme dans la Ville d'Otterburn Park tenue le 18 avril 2023
 - 3.4 Dépôt du procès-verbal de la séance ordinaire du comité d'étude des demandes d'autorisation de démolition dans la Ville d'Otterburn Park tenue le 25 avril 2023
4. **Avis de motion**
 - 4.1 Avis de motion - projet de Règlement numéro 469-6 modifiant le paragraphe 1 de l'annexe B du règlement numéro 469-4 décrétant la tarification pour le financement de certains biens, services et activités de la Ville d'Otterburn Park
 - 4.2 Présentation et dépôt - projet de Règlement numéro 469-6 modifiant le paragraphe 1 de l'Annexe B du Règlement numéro 469-4 décrétant la tarification pour le financement de certains biens, services et activités de la Ville d'Otterburn Park
5. **Règlementation**
 - 5.1 Adoption du Règlement numéro 475 portant sur la régie interne des séances du

conseil municipal de la Ville d'Otterburn Park

- 5.2 Adoption du Règlement numéro 425-4 abrogeant le Règlement numéro 425-3 concernant l'installation d'appareil de chauffage au bois homologué et octroi d'une aide financière à cette fin
- 5.3 Adoption du Règlement numéro 469-5 modifiant le paragraphe 11 de l'Annexe D du Règlement numéro 469-4 décrétant la tarification pour le financement de certains biens, services et activités de la Ville d'Otterburn Park
- 5.4 Adoption du Règlement numéro 460-7 modifiant le Règlement numéro 460 concernant la circulation et le stationnement afin d'ajouter l'article 5.1.11 portant sur le stationnement, d'ajouter des limites de vitesse et un sens unique

6. Administration générale

- 6.1 Nomination d'un employé à titre de fonctionnaire désigné chargé de l'application d'un règlement de la Ville d'Otterburn Park
- 6.2 Adoption du rapport d'activités annuel pour l'année 2022 (An 6) - RISIVR
- 6.3 Protocole d'entente de travaux municipaux avec le promoteur Le Patriote 2020 Inc. - Approbation et autorisation de signature

7. Finances

- 7.1 Acceptation des déboursés pour la période du 12 avril 2023 au 9 mai 2023
- 7.2 Dépôt - Rapport financier 2022 et du rapport du vérificateur externe

8. Développement et mise en valeur du territoire

- 8.1 Demande de PIIA pour la rénovation de la façade avant d'une habitation unifamiliale isolée - 108, rue Ruth
- 8.2 Demande de PIIA pour l'agrandissement d'une maison unifamiliale isolée - 165, rue du Prince-Edward
- 8.3 Demande de PIIA pour la rénovation de la façade avant d'une habitation unifamiliale isolée - 241, rue du Prince-Arthur
- 8.4 Nomination au conseil local du patrimoine de la Ville pour la période du 15 mai 2023 au 31 décembre 2023
- 8.5 Déplacement d'un poteau d'Hydro-Québec sur le lot 6 398 641

9. Travaux publics

- 9.1 Disposition de biens – Service des travaux publics
- 9.2 Modification de la Résolution numéro 2023-03-060 - Ministère du Transport du Québec - Contrat d'entretien d'hiver de la route à Otterburn Park (chemin des Patriotes) - Autorisation de signature
- 9.3 TP-2023-17-PRO - Étude de la station de pompage Ruth – Octroi de contrat au plus bas soumissionnaire conforme

10. Famille, culture et loisir

- 10.1 Demande d'aide financière – Maison des jeunes Ott'ados
- 10.2 Demande d'aide financière – OPP École Notre-Dame

11. Environnement

12. Sécurité aux citoyens

13. **Affaires nouvelles**
- 14 Deuxième période de questions
- 15 Levée de la séance

PREMIÈRE PÉRIODE DE QUESTIONS

Aucune question n'est posée pour la première période de questions.

RAPPORT MENSUEL DU CONSEIL MUNICIPAL

Madame la mairesse Mélanie Villeneuve

- AGA de la Société culturelle de la Pointe-Valaine, le 18 avril 2023;
- CA de l'Office régional de l'habitation, le 19 avril 2023;
- Séance de la MRC, le 20 avril 2023;
- Tables des aînés, le 25 avril 2023;
- Régie de police, le 26 avril 2023;
- Inauguration du Bestiaire le long du Richelieu, le 27 avril 2023;
- Assises de l'UMQ, du 3 au 5 mai 2023;
- Webinaire sur le stationnement écologique, le 8 mai 2023;
- Séance préparatoire de la MRC, le 9 mai 2023;
- 1ère rencontre de la communauté de pratique sur le développement des logements abordables, le 11 mai 2023;
- CA de la régie des incendies, le 11 mai 2023;
- Rencontre à la Chambre de commerce, le 12 mai 2023.

Madame la conseillère Marie-Christine Moore

- Comité démolition, le 25 avril 2023;
- Rencontre avec Génipur sur gestion de la circulation, le 2 mai 2023;
- Comité loisirs, le 4 mai 2023;
- Rencontre pour le comité des communications

Monsieur le conseiller Jacques Portelance

- CA Pointe-Valaine, le 18 avril 2023;
- CCU, le 18 avril 2023;
- Journée du don d'arbres à la Ville, le 22 avril 2023;
- Comité démolition, le 25 avril 2023;
- 5 à 7 réseautage par Meublétout, le 27 avril 2023;
- Rencontre avec Génipur sur gestion de la circulation, le 2 mai 2023;
- Atelier de vélo du CREE Montérégie, le 6 mai 2023.

Monsieur le conseiller Claude Leroux

- Participation au forum : Aménager la ville apaisée, offert par Vivre en ville Québec, le 19 avril 2023;
- Rencontre avec le Groupe Génipur suite à l'étude de circulation, le 2 mai 2023;
- Comité des finances, le 11 mai 2023

Madame la conseillère Natacha Thibault

- Journée du don d'arbre à la Ville, le 22 avril 2023;
- Tables des aînés, le 25 avril 2023;
- Rencontre pour le comité de famille, le comité MADA et pique-nique des aînés du 16 juin, et webinaire de vivre en ville : quelles infrastructures vertes pour des municipalités sobres en carbone et résilientes, le 26 avril 2023;
- Rencontre comité interne de communications, le 27 avril 2023;
- 5 à 7 chez Meublétout pour le 1^{er} anniversaire de la nouvelle administration, le 28 avril 2023;
- Visite du salon des artisans à la Légion, le 30 avril 2023;
- Assises de l'UMQ, du 3 au 5 mai 2023;
- Rencontre de la RIEVR, le 9 mai 2023;
- Rencontre en sous-groupe avec la table de concertation jeunesse, le 10 mai 2023;
- Don d'arbre à racines nues au jardin de "semmer le présent" à Saint-Charles-sur-Richelieu, le 13 mai 2023.

Madame la conseillère Clarisse Viens

- Rencontre sur le développement économique

Monsieur le conseiller Marc Girard Alleyn

- Comité démolition, le 25 avril 2023;
- Rencontre avec des citoyens.

Rapport de la mairesse : faits saillants du rapport financier et du rapport du vérificateur externe

Madame la mairesse, Mélanie Villeneuve, fait rapport des faits saillants du rapport financier et du rapport du vérificateur externe, conformément à l'article 105.2.2 de la Loi sur les cités et villes. Le rapport de la mairesse est joint au présent procès-verbal comme étant cité au long.

**RÉSOLUTION
2023-05-097**

ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU CONSEIL MUNICIPAL TENUE LE 17 AVRIL 2023

IL EST RÉSOLU À L'UNANIMITÉ, tel que proposé par monsieur le conseiller Marc Girard Alleyn, appuyé par monsieur le conseiller Claude Leroux :

D'ADOPTER le procès-verbal de la séance ordinaire du conseil municipal tenue le 17 avril 2023, tel que rédigé.

DÉPÔT DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU COMITÉ CONSULTATIF EN SÉCURITÉ MUNICIPALE DANS LA VILLE D'OTTERBURN PARK TENUE LE 22 MARS 2023

Est déposé le procès-verbal de la séance ordinaire du comité consultatif en sécurité municipale dans la Ville d'Otterburn Park tenue le 22 mars 2023

DÉPÔT DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU COMITÉ CONSULTATIF D'URBANISME DANS LA VILLE D'OTTERBURN PARK TENUE LE 18 AVRIL 2023

Est déposé le procès-verbal de la séance ordinaire du comité consultatif d'urbanisme dans la Ville d'Otterburn Park tenue le 18 avril 2023

DÉPÔT DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU COMITÉ D'ÉTUDE DES DEMANDES D'AUTORISATION DE DÉMOLITION DANS LA VILLE D'OTTERBURN PARK TENUE LE 25 AVRIL 2023

Est déposé le procès-verbal de la séance ordinaire du comité d'étude des demandes d'autorisation de démolition dans la Ville d'Otterburn Park tenue le 25 avril 2023.

AVIS DE MOTION DU PROJET DE RÈGLEMENT NUMÉRO 469-6 MODIFIANT LE PARAGRAPHE 1 DE L'ANNEXE B DU RÈGLEMENT NUMÉRO 469-4 DÉCRÉTANT LA TARIFICATION POUR LE FINANCEMENT DE CERTAINS BIENS, SERVICES ET ACTIVITÉS DE LA VILLE D'OTTERBURN PARK

Madame la conseillère Marie-Christine Moore donne avis de motion de la présentation, à une prochaine séance du conseil municipal, du Règlement numéro 469-6 modifiant le paragraphe 1 de l'annexe B du règlement numéro 469-4 décrétant la tarification pour le financement de certains biens, services et activités de la Ville d'Otterburn Park.

L'objet de ce Règlement est de fixer des tarifs pour l'ajout de cours à la piscine.

Tous les membres du conseil municipal ont reçu une copie du projet de Règlement le 11 mai 2023.

**RÉSOLUTION
2023-05-098**

PRÉSENTATION ET DÉPÔT DU PROJET DE RÈGLEMENT NUMÉRO 469-6 MODIFIANT LE PARAGRAPHE 1 DE L'ANNEXE B DU RÈGLEMENT NUMÉRO 469-4 DÉCRÉTANT LA TARIFICATION POUR LE FINANCEMENT DE CERTAINS BIENS, SERVICES ET ACTIVITÉS DE LA VILLE D'OTTERBURN PARK

Madame la conseillère Marie-Christine Moore présente et dépose le projet de Règlement numéro 469-6 modifiant le paragraphe 1 de l'Annexe B du Règlement numéro 469-4 décrétant la tarification pour le financement de certains biens, services et activités de la Ville d'Otterburn Park.

L'objet de ce projet de Règlement est de fixer la tarification des nouveaux cours ajoutés aux activités aquatiques de la Ville pour la saison estivale 2023.

Note de séance :

Avant que les membres du conseil ne soient appelés à se prononcer sur le projet de résolution, monsieur le conseiller Jacques Portelance fait mention à l'assistance de l'objet et de la portée du Règlement numéro 475.

**RÉSOLUTION
2023-05-099**

ADOPTION DU RÈGLEMENT NUMÉRO 475 PORTANT SUR LA RÉGIE INTERNE DES SÉANCES DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA VILLE D'OTTERBURN PARK

CONSIDÉRANT qu'un avis de motion a été donné et le projet de Règlement présenté et déposé à la séance ordinaire du conseil municipal tenue le 17 avril 2023;

CONSIDÉRANT que tous les membres du conseil ont reçu une copie du projet de Règlement le 13 avril 2023 et une copie du Règlement le 11 mai 2023;

CONSIDÉRANT que monsieur le conseiller Jacques Portelance a fait mention de l'objet et de la portée du Règlement;

CONSIDÉRANT que l'assistante-greffière a pris les dispositions nécessaires pour que le Règlement soit mis à la disposition du public pour consultation dès le début de la séance;

IL EST RÉSOLU À L'UNANIMITÉ, tel que proposé par monsieur le conseiller Jacques Portelance, appuyé par monsieur le conseiller Marc Girard Alleyne :

QUE le conseil adopte le Règlement numéro 475 portant sur la régie interne des séances

du conseil municipal de la Ville d'Otterburn Park tel que rédigé.

Note de séance :

Avant que les membres du conseil ne soient appelés à se prononcer sur le projet de résolution, monsieur le conseiller Marc Girard Alleyn fait mention à l'assistance de l'objet et de la portée du Règlement numéro 425-4.

**RÉSOLUTION
2023-05-100**

ADOPTION DU RÈGLEMENT NUMÉRO 425-4 ABROGEANT LE RÈGLEMENT NUMÉRO 425-3 CONCERNANT L'INSTALLATION D'APPAREIL DE CHAUFFAGE AU BOIS HOMOLOGUÉ ET OCTROI D'UNE AIDE FINANCIÈRE À CETTE FIN

CONSIDÉRANT qu'un avis de motion a été donné et le projet de Règlement présenté et déposé à la séance ordinaire du conseil municipal tenue le 17 avril 2023;

CONSIDÉRANT que tous les membres du conseil ont reçu une copie du projet de Règlement le 13 avril 2023 et une copie du Règlement le 11 mai 2023;

CONSIDÉRANT que monsieur le conseiller Marc Girard Alleyn a fait mention de l'objet et de la portée du Règlement;

CONSIDÉRANT que l'assistante-greffière a pris les dispositions nécessaires pour que le Règlement soit mis à la disposition du public pour consultation dès le début de la séance;

IL EST RÉSOLU À L'UNANIMITÉ, tel que proposé par monsieur le conseiller Marc Girard Alleyn, appuyé par monsieur le conseiller Jacques Portelance :

QUE le conseil adopte le Règlement numéro 425-4 abrogeant le Règlement numéro 425-3 concernant l'installation d'appareil de chauffage au bois homologué et octroi d'une aide financière à cette fin tel que rédigé.

Note de séance :

Avant que les membres du conseil ne soient appelés à se prononcer sur le projet de résolution, madame la conseillère Marie-Christine Moore fait mention à l'assistance de l'objet et de la portée du Règlement numéro 469-5.

**RÉSOLUTION
2023-05-101**

ADOPTION DU RÈGLEMENT NUMÉRO 469-5 MODIFIANT LE PARAGRAPHE 11 DE L'ANNEXE D DU RÈGLEMENT NUMÉRO 469-4 DÉCRÉTANT LA TARIFICATION POUR LE FINANCEMENT DE CERTAINS BIENS, SERVICES ET ACTIVITÉS DE LA VILLE D'OTTERBURN PARK

CONSIDÉRANT qu'un avis de motion a été donné et le projet de Règlement présenté et déposé à la séance ordinaire du conseil municipal tenue le 17 avril 2023;

CONSIDÉRANT que tous les membres du conseil ont reçu une copie du projet de Règlement le 13 avril 2023 et une copie du Règlement le 11 mai 2023;

CONSIDÉRANT que madame la conseillère Marie-Christine Moore a fait mention de l'objet et de la portée du Règlement;

CONSIDÉRANT que l'assistante-greffière a pris les dispositions nécessaires pour que le Règlement soit mis à la disposition du public pour consultation dès le début de la séance;

IL EST RÉSOLU À L'UNANIMITÉ, tel que proposé par madame la conseillère Marie-Christine Moore, appuyé par madame la conseillère Natacha Thibault :

QUE le conseil adopte le Règlement numéro 469-5 modifiant le paragraphe 11 de l'Annexe D du Règlement numéro 469-4 décrétant la tarification pour le financement de certains biens, services et activités de la Ville d'Otterburn Park tel que rédigé.

Note de séance :

Avant que les membres du conseil ne soient appelés à se prononcer sur le projet de résolution, monsieur le conseiller Claude Leroux fait mention à l'assistance de l'objet et de la portée du Règlement numéro 460-7.

**RÉSOLUTION
2023-05-102**

ADOPTION DU RÈGLEMENT NUMÉRO 460-7 MODIFIANT LE RÈGLEMENT NUMÉRO 460 CONCERNANT LA CIRCULATION ET LE STATIONNEMENT AFIN D'AJOUTER L'ARTICLE 5.1.11 PORTANT SUR LE STATIONNEMENT, D'AJOUTER DES LIMITES DE VITESSE ET UN SENS UNIQUE

CONSIDÉRANT qu'un avis de motion a été donné et le projet de Règlement présenté et déposé à la séance ordinaire du conseil municipal tenue le 21 novembre 2022;

CONSIDÉRANT que tous les membres du conseil ont reçu une copie du projet de Règlement le 17 novembre 2022 et une copie du Règlement le 11 mai 2023;

CONSIDÉRANT que monsieur le conseiller Claude Leroux a fait mention de l'objet et de la portée du Règlement;

CONSIDÉRANT que l'assistante-greffière a pris les dispositions nécessaires pour que le Règlement soit mis à la disposition du public pour consultation dès le début de la séance;

IL EST RÉSOLU À L'UNANIMITÉ, tel que proposé par monsieur le conseiller Claude Leroux, appuyé par madame la conseillère Clarisse Viens :

QUE le conseil adopte le Règlement numéro 460-7 modifiant le Règlement numéro 460 concernant la circulation et le stationnement afin d'ajouter l'article 5.1.11 portant sur le stationnement, d'ajouter des limites de vitesse et un sens unique tel que rédigé.

**RÉSOLUTION
2023-05-103**

NOMINATION D'UN EMPLOYÉ À TITRE DE FONCTIONNAIRE DÉSIGNÉ CHARGÉ DE L'APPLICATION D'UN RÈGLEMENT DE LA VILLE D'OTTERBURN PARK

CONSIDÉRANT que la Ville d'Otterburn Park a, à son emploi, des employés désignés pour l'application des différents règlements municipaux et confie à ces derniers le soin d'émettre des constats d'infraction dans le cas de manquement à la réglementation;

CONSIDÉRANT que le conseil municipal souhaite confirmer les autorisations qu'il accorde à ses différents fonctionnaires;

IL EST RÉSOLU À L'UNANIMITÉ, tel que proposé par madame la conseillère Clarisse Viens, appuyé par monsieur le conseiller Claude Leroux :

QUE le conseil municipal nomme monsieur Patrick Boileau, chargé de projet au Service des travaux publics, à titre d'autorité compétente pour l'application du Règlement suivant :

- Règlement numéro 457 intitulé « Règlement remplaçant les règlements numéros 326, 362, 363 et 377 concernant les raccordements aux services d'aqueduc et d'égout et la gestion des eaux pluviales »

Ou tout règlement remplaçant ou amendant ledit Règlement et lui confère tous les pouvoirs conférés à ce titre en vertu dudit Règlement, incluant le pouvoir de délivrer des constats d'infraction et d'intenter toute poursuite pénale au nom de la Ville.

**RÉSOLUTION
2023-05-104**

ADOPTION DU RAPPORT D'ACTIVITÉS ANNUEL POUR L'ANNÉE 2022 (AN 6) - RISIVR

CONSIDÉRANT que le Schéma de couverture de risques en matière de sécurité incendie-révisé 2017-2022 de la MRC de La Vallée-du-Richelieu (MRCVR) est présentement en

vigueur;

CONSIDÉRANT que l'article 35 de la *Loi sur sécurité incendie* (RLRQ, c. S-3.4) prévoit que toute autorité locale ou régionale et toute régie intermunicipale chargée de l'application de mesures prévues à un schéma de couverture de risques doit adopter par résolution et la transmettre au ministre dans les trois mois de la fin de leur année financière, un rapport d'activités pour l'exercice précédent;

CONSIDÉRANT qu'à cet effet, la Ville d'Otterburn Park, doit adopter son rapport d'activités pour l'année 2022, correspondant à l'an 6 du Schéma de couverture de risques en matière de sécurité incendie révisé 2017-2022 de la MRCVR;

CONSIDÉRANT que la codirectrice générale et secrétaire-trésorière de la RISIVR a procédé à la préparation du rapport annuel d'activités tel que le requiert la Loi, lequel a été apporté à l'attention des membres du Conseil;

CONSIDÉRANT qu'à même ce rapport, certains correctifs ont été effectués quant aux indicateurs de performances pour les années 1 à 4, soit pour les années 2017 à 2020, de l'application du Schéma de couverture de risques en matière de sécurité incendie révisé 2017-2022 de la MRCVR;

CONSIDÉRANT que ce faisant, le rapport d'activités pour l'année 2022 préparé et déposé contient donc les valeurs officielles au niveau des tableaux indicateurs de performance pour les cinq années d'application du Schéma de couverture de risques en matière de sécurité incendie révisé 2017-2022 de la MRCVR;

CONSIDÉRANT que les membres du conseil municipal ont pris connaissance dudit rapport déposé par la RISIVR et s'en déclarent satisfaits;

CONSIDÉRANT que le rapport doit être transmis à la MRCVR afin que cette dernière procède à la transmission de celui-ci au ministre de la Sécurité publique.

IL EST RÉSOLU À L'UNANIMITÉ, tel que proposé par monsieur le conseiller Claude Leroux, appuyé par monsieur le conseiller Marc Girard Alleyne :

QUE le rapport d'activités pour l'année 2022 de la Ville d'Otterburn Park, incluant le plan de mise en œuvre 2022 et, correspondant à l'an 6 du Schéma de couverture de risques en matière de sécurité incendie révisée 2017-2022 de la MRC de La Vallée-du-Richelieu, soit et est adopté tel que déposé, tel que requis par la *Loi sur la sécurité incendie* (RLRQ, c. S-3.4);

QUE les valeurs inscrites dans les tableaux d'indicateurs de performance de ce rapport soient et sont les valeurs officielles couvrant les six années d'application du Schéma de couverture de risques en matière de sécurité incendie révisée 2017-2022 de la MRC de La Vallée-du-Richelieu;

QUE ce rapport soit transmis à la MRC de La Vallée-du-Richelieu avec une copie de la présente résolution en vue de la transmission, par cette dernière, au ministère de la Sécurité publique, tel que requis.

**RÉSOLUTION
2023-05-105**

PROTOCOLE D'ENTENTE DE TRAVAUX MUNICIPAUX AVEC LE PROMOTEUR LE PATRIOTE 2020 INC. - APPROBATION ET AUTORISATION DE SIGNATURE

CONSIDÉRANT qu'en vertu de l'article 145.21 de la Loi sur l'aménagement et l'urbanisme, la Ville d'Otterburn Park a adopté un règlement municipal portant sur les ententes avec les promoteurs relativement aux travaux municipaux afin d'établir les procédures et les exigences nécessaires pour s'assurer de la bonne exécution des travaux d'infrastructures qui seront cédées à la Ville;

CONSIDÉRANT que ce règlement établit la procédure que toute personne, morale ou physique, doit suivre lors du dépôt d'une demande de prolongation des services publics dans tous les secteurs de la Ville;

CONSIDÉRANT que l'entreprise Le Patriote 2020 Inc. désire procéder à des travaux

d'infrastructures, dont le prolongement de services publics sur les rues à construire, soit les lots numéros 3 952 176, 6 538 164, 6 358 276, 6 538 277, 6 538 278, 6 538 279, 6 538 280, 6 538 281 et 6 538 282 (Phase 2) ;

CONSIDÉRANT les modifications apportées au protocole d'entente joint à la résolution 2022-11-372 autorisant sa signature adoptée à la séance du conseil le 21 novembre 2022;

CONSIDÉRANT que Le Patriote 2020 Inc. a émis un écrit favorable au dépôt d'une garantie bancaire;

CONSIDÉRANT la recommandation de la directrice intérimaire du Service d'urbanisme formulée dans sa fiche de présentation adressée aux membres du conseil municipal et datée du 3 mai 2023;

IL EST RÉSOLU À L'UNANIMITÉ, tel que proposé par madame la conseillère Natacha Thibault, appuyé par madame la conseillère Marie-Christine Moore :

QUE la Ville approuve le texte de l'entente intervenue entre les parties et autorise la mairesse, ou en son absence maire suppléant et la greffière, ou en son absence la directrice générale et assistante-greffière à signer pour et au nom de la Ville, le protocole d'entente de travaux municipaux avec le promoteur Le Patriote 2020 Inc.

**RÉSOLUTION
2023-05-106**

ACCEPTATION DES DÉBOURSÉS POUR LA PÉRIODE DU 12 AVRIL 2023 AU 9 MAI 2023

CONSIDÉRANT que la trésorière soumet le registre des déboursés à l'approbation du conseil municipal;

IL EST RÉSOLU À L'UNANIMITÉ, tel que proposé par monsieur le conseiller Claude Leroux, appuyé par monsieur le conseiller Marc Girard Alleyne :

D'APPROUVER les déboursés pour la période du 12 avril 2023 au 9 mai 2023, tels que ci-après :

Déboursés déjà versés:

Chèques nos 21178 à 21208 16 784,90 \$

Liste des dépôts directs nos 504262 à 504280 183 673,60 \$

Liste des prélèvements nos 6864 à 6908 55 261,04 \$

Paies 151 036,87 \$

Déboursés à venir:

Chèques nos 21209 à 21225 49 506,77 \$

Liste des dépôts directs nos à 504281 à 504323 155 599,28 \$

TOTAL DES DÉBOURSÉS 611 862,46 \$

DÉPÔT DU RAPPORT FINANCIER 2022 ET DU RAPPORT DU VÉRIFICATEUR EXTERNE

CONSIDÉRANT qu'un avis public a été donné par l'assistante-greffière le 5 mai 2023, le tout conformément à la Loi (art. 105.1, L.C.V.);

Madame Sheina Larouche-Fortin, CPA, trésorière, dépose à la présente séance du conseil municipal, le rapport financier pour l'exercice 2022 et atteste de sa véracité, ainsi que le rapport du vérificateur externe, MPA inc. Société de comptables professionnels agréés, sur les états financiers 2022, le tout conformément aux dispositions des articles 105 et suivants de la Loi sur les cités et villes.

RÉSOLUTION 2023-05-107 DEMANDE DE PIIA POUR LA RÉNOVATION DE LA FAÇADE AVANT D'UNE HABITATION UNIFAMILIALE ISOLÉE - 108, RUE RUTH

CONSIDÉRANT le dépôt d'une demande d'approbation d'un PIIA en date du 23 mars 2023;

CONSIDÉRANT que la demande consiste à la rénovation de la façade avant d'une habitation unifamiliale isolée sur le terrain du 108, rue Ruth;

CONSIDÉRANT que les travaux projetés sont une modification mineure de l'apparence du bâtiment;

CONSIDÉRANT que le projet de la rénovation de la façade avant d'une habitation unifamiliale isolée respecte les objectifs et critères établis au Règlement sur les plans d'implantation et d'intégration architectural numéro 435;

CONSIDÉRANT la recommandation numéro CCU-2023-025 du comité consultatif d'urbanisme formulée dans le procès-verbal de la séance ordinaire tenue le 18 avril 2023;

IL EST RÉSOLU À L'UNANIMITÉ, tel que proposé par madame la conseillère Natacha Thibault, appuyé par madame la conseillère Clarisse Viens :

QUE le conseil municipal accepte la demande de PIIA pour des travaux de rénovations extérieures pour le changement des fenêtres d'une habitation unifamiliale isolée au 108, rue Ruth.

RÉSOLUTION 2023-05-108 DEMANDE DE PIIA POUR L'AGRANDISSEMENT D'UNE MAISON UNIFAMILIALE ISOLÉE – 165, RUE DU PRINCE-EDWARD

CONSIDÉRANT le dépôt d'une demande d'approbation d'un PIIA en date du 29 mars 2023;

CONSIDÉRANT que la demande consiste à l'agrandissement d'une maison unifamiliale isolée sur le terrain du 165, rue du Prince-Edward;

CONSIDÉRANT le plan projet d'implantation daté du 7 mars 2023 réalisés par François Lemay, arpenteur-géomètre, au numéro 7808 de ses minutes;

CONSIDÉRANT que le nouveau revêtement offrira une apparence qui s'intègre bien au voisinage;

CONSIDÉRANT les plans de construction, réalisés par France Gagné, technologue en architecture, datés du 28 mars 2023;

CONSIDÉRANT que le projet de l'agrandissement d'une maison unifamiliale isolée respecte les objectifs et critères établis au Règlement sur les plans d'implantation et d'intégration architectural numéro 435;

CONSIDÉRANT la recommandation numéro CCU-2023-026 du comité consultatif d'urbanisme formulée dans le procès-verbal de la séance ordinaire tenue le 18 avril 2023;

IL EST RÉSOLU À L'UNANIMITÉ, tel que proposé par monsieur le conseiller Jacques Portelance, appuyé par madame la conseillère Natacha Thibault :

QUE le conseil municipal accepte la demande de PIIA pour des travaux d'agrandissement et de rénovations extérieures d'une habitation unifamiliale isolée au 165, rue du Prince-Edward.

**RÉSOLUTION
2023-05-109**

DEMANDE DE PIIA POUR LA RÉNOVATION DE LA FAÇADE AVANT D'UNE HABITATION UNIFAMILIALE ISOLÉE - 241, RUE DU PRINCE-ARTHUR

CONSIDÉRANT le dépôt d'une demande d'approbation d'un PIIA en date du 24 mars 2023;

CONSIDÉRANT que la demande consiste à la rénovation de la façade avant d'une habitation unifamiliale isolée sur le terrain du 241, rue du Prince-Arthur;

CONSIDÉRANT que le revêtement serait du CanExel Maibec, de couleur Barista imitant le bardeau de cèdre;

CONSIDÉRANT que le changement de revêtement dans les pignons ajoute au caractère de la maison;

CONSIDÉRANT que les travaux projetés sont une modification mineure de l'apparence du bâtiment;

CONSIDÉRANT que le projet de la rénovation de la façade avant d'une habitation unifamiliale isolée respecte les objectifs et critères établis au Règlement sur les plans d'implantation et d'intégration architectural numéro 435;

CONSIDÉRANT la recommandation numéro CCU-2023-027 du comité consultatif d'urbanisme formulée dans le procès-verbal de la séance ordinaire tenue le 18 avril 2023;

IL EST RÉSOLU À L'UNANIMITÉ, tel que proposé par madame la conseillère Natacha Thibault, appuyé par monsieur le conseiller Jacques Portelance :

QUE le conseil municipal accepte la demande de PIIA pour des travaux de rénovations extérieures d'une habitation unifamiliale isolée au 241, rue du Prince-Arthur.

**RÉSOLUTION
2023-05-110**

NOMINATION AU CONSEIL LOCAL DU PATRIMOINE DE LA VILLE POUR LA PÉRIODE DU 15 MAI 2023 AU 31 DÉCEMBRE 2023

CONSIDÉRANT que le conseil municipal a créé le conseil local du patrimoine dans la Ville d'Otterburn Park;

CONSIDÉRANT que le conseil est chargé de formuler des recommandations au conseil municipal concernant toutes actions ou positions à prendre en matière de patrimoine;

CONSIDÉRANT que le mandat de ce conseil sera, entre autres, de doter la Ville d'une vision globale et durable en matière de valorisation et de protection du patrimoine, par laquelle une politique du patrimoine doit être élaborée ainsi qu'un plan d'action;

CONSIDÉRANT que le conseil local du patrimoine sera sous la responsabilité de Monsieur Jacques Portelance et Madame Natacha Thibault, conseillers municipaux;

CONSIDÉRANT qu'il y a lieu de procéder à la nomination de membre(s) siégeant au conseil local du patrimoine pour la période du 15 mai 2023 au 31 décembre 2023, conformément au Règlement numéro 476 constituant un conseil local du patrimoine dans la Ville d'Otterburn Park ;

CONSIDÉRANT la recommandation de la directrice intérimaire du Service d'urbanisme formulée dans sa fiche de présentation adressée aux membres du conseil municipal et datée du 1er mai 2023;

IL EST RÉSOLU À L'UNANIMITÉ, tel que proposé par madame la conseillère Clarisse Viens, appuyé par monsieur le conseiller Marc Girard Alleyn :

QUE le conseil municipal nomme monsieur le conseiller Jacques Portelance, président et madame la conseillère Natacha Thibault, vice-président du conseil local du patrimoine.

QUE le conseil municipal nomme Myriam Bordeleau, Alain Côté, Denis Fosset, Jonathan Montalva et Lorraine Ostiguy à titre de membre(s)-citoyen(s) du conseil local du patrimoine de la Ville pour la période du 15 mai 2023 au 31 décembre 2023.

**RÉSOLUTION
2023-05-111**

DÉPLACEMENT D'UN POTEAU D'HYDRO SUR LE LOT 6 398 641

CONSIDÉRANT qu'un citoyen souhaite acquérir le lot 6 398 641, chemin Ozias-Leduc;

CONSIDÉRANT qu'un poteau d'Hydro-Québec se trouve l'endroit où le citoyen projette d'implanter un stationnement;

CONSIDÉRANT le souhait exprimé par le citoyen de déplacer le poteau à ses propres frais;

IL EST RÉSOLU À L'UNANIMITÉ, tel que proposé par monsieur le conseiller Claude Leroux, appuyé par monsieur le conseiller Marc Girard Alleyn :

QUE le conseil municipal accepte que le poteau d'Hydro-Québec soit déplacé à une position mitoyenne entre les lots 6 398 641 et 6 398 640.

**RÉSOLUTION
2023-05-112**

DISPOSITION DE BIENS – SERVICE DES TRAVAUX PUBLICS

CONSIDÉRANT la recommandation du chargé de projet au Service des travaux publics formulée dans sa fiche de présentation adressée aux membres du conseil municipal en date du 1er avril 2023;

IL EST RÉSOLU À L'UNANIMITÉ, tel que proposé par monsieur le conseiller Marc Girard Alleyn, appuyé par monsieur le conseiller Claude Leroux :

QUE le conseil municipal autorise le Service des travaux publics à disposer, conformément à la Loi, du tracteur portant le numéro 01-24 par enchères publiques.

QUE le produit de la vente soit affecté au poste budgétaire 01-271-00-000 - Cession d'actifs.

**RÉSOLUTION
2023-05-113**

MODIFICATION DE LA RÉOLUTION NUMÉRO 2023-03-060 - MINISTÈRE DU TRANSPORT DU QUÉBEC - CONTRAT D'ENTRETIEN D'HIVER DE LA ROUTE À OTTERBURN PARK (CHEMIN DES PATRIOTES) - AUTORISATION DE SIGNATURE

CONSIDÉRANT que la Ville a mandaté, à la résolution 2023-03-060 adoptée à la séance du conseil du 20 mars 2023, le directeur du Service des Travaux publics pour signer le contrat d'entretien d'hiver pour les saisons 2023-2024, 2024-2025 et 2025-2026 de la route 133 à Otterburn Park (chemin des Patriotes) avec le ministère des Transports du Québec;

CONSIDÉRANT que la Ville doit autoriser un autre fonctionnaire municipal à signer ledit contrat en l'absence d'un directeur du Service des travaux publics;

IL EST RÉSOLU À L'UNANIMITÉ, tel que proposé par madame la conseillère Marie-

Christine Moore, appuyé par monsieur le conseiller Jacques Portelance :

QUE la Ville autorise la directrice générale ou le chargé de projets au Service des travaux publics à signer pour et au nom de la Ville le contrat d'entretien d'hiver pour les saisons 2023-2024, 2024-2025 et 2025-2026 de la route 133 à Otterburn Park (chemin des Patriotes) avec le ministère des Transports du Québec.

**RÉSOLUTION
2023-05-114**

TP-2023-17-PRO - ÉTUDE DE LA STATION DE POMPAGE RUTH – OCTROI DE CONTRAT AU PLUS BAS SOUMISSIONNAIRE CONFORME

CONSIDÉRANT qu'un appel d'offres sur invitation a été lancé conformément à la Loi dans le cadre de l'étude de la station de pompage Ruth;

Considérant qu'à la clôture de l'appel d'offres, les soumissions suivantes ont été reçues :

Soumissionnaires	Prix (taxes applicables incluses)
Avizo Expert-Conseils	11 468,75 \$
Tetra Tech QI inc.	28 743,75 \$

CONSIDÉRANT la recommandation du chargé de projet au Service des travaux publics formulée dans sa fiche de présentation adressée aux membres du conseil municipal et datée du 3 mai 2023;

IL EST RÉSOLU À L'UNANIMITÉ, tel que proposé par monsieur le conseiller Claude Leroux, appuyé par madame la conseillère Marie-Christine Moore :

QUE la Ville adjuge le contrat de l'étude de la station de pompage Ruth, à l'entreprise Avizo Expert-Conseils, le plus bas soumissionnaire conforme, pour un prix de 11 468,75 \$, taxes applicables incluses et selon les conditions et les modalités décrites dans le devis d'appel d'offres sur invitation et la soumission de cette entreprise;

QUE les fonds nécessaires au paiement de cette dépense soient puisés à même le poste budgétaire 23-050-20-721 - Projet Patriote - Protocole Entente Promoteur.

**RÉSOLUTION
2023-05-115**

DEMANDE D'AIDE FINANCIÈRE – MAISON DES JEUNES OTT'ADOS

CONSIDÉRANT la demande d'aide financière reçue à la Ville par l'organisme Maison des jeunes Ott'ados pour la soirée visant à honorer 10 jeunes âgées entre 12 et 17 ans dont leur histoire sportive est particulièrement originale et inspirante;

CONSIDÉRANT que la mission de cet organisme à but non lucratif consiste notamment à offrir aux jeunes de la Ville d'Otterburn Park un endroit où se rassembler et se divertir tout en s'épanouissant et en se responsabilisant grâce au développement d'un sentiment d'appartenance;

CONSIDÉRANT la recommandation du directeur du Service du loisir et de la culture formulée dans sa fiche de présentation adressée aux membres du conseil municipal et datée du 8 mai 2023;

IL EST RÉSOLU À L'UNANIMITÉ, tel que proposé par madame la conseillère Natacha Thibault, appuyé par monsieur le conseiller Marc Girard Alleyn :

QUE la Ville verse un montant de 400 \$ à l'organisme Maison des jeunes Ott'ados à titre d'aide financière conditionnellement à ce que le conseil soit informé du processus de sélection des jeunes sportifs et qu'un conseiller de la Ville fasse partie du jury de sélection des gagnants;

QUE les fonds nécessaires au paiement de cette dépense soient puisés à même le poste budgétaire 02-701-20-959 - LOISIRS - AIDE FINANCIÈRE.

**RÉSOLUTION
2023-05-116**

DEMANDE D'AIDE FINANCIÈRE – OPP ÉCOLE NOTRE-DAME

CONSIDÉRANT la demande d'aide financière reçue à la Ville par l'organisme OPP École Notre-Dame;

CONSIDÉRANT que la mission de cet organisme à but non lucratif consiste notamment à l'élaboration, à la réalisation, et à l'évaluation périodique du projet éducatif de l'école ainsi que leur participation à la réussite des enfants.

Les parents-bénévoles membres de l'OPP de chaque école réalisent divers projets et activités en collaboration avec le personnel et donnent leur avis sur les améliorations à apporter à l'école. Ils peuvent par exemple, organiser des campagnes de financement pour soutenir le projet éducatif de l'école.

CONSIDÉRANT la recommandation du directeur du Service du loisir et de la culture formulée dans sa fiche de présentation adressée aux membres du conseil municipal et datée du 15 mai 2023;

IL EST RÉSOLU À L'UNANIMITÉ, tel que proposé par madame la conseillère Marie-Christine Moore, appuyé par madame la conseillère Natacha Thibault :

QUE la Ville verse un montant de 300 à l'organisme OPP École Notre-Dame à titre d'aide financière;

QUE les fonds nécessaires au paiement de cette dépense soient puisés à même le poste budgétaire 02-701-20-959 - LOISIRS - AIDE FINANCIÈRE.

DEUXIÈME PÉRIODE DE QUESTIONS

Des personnes ont transmis à la Ville, dans le délai requis et d'autres personnes ont fait consigner leur nom au registre pour la deuxième période de questions mise à la disposition des personnes de l'assistance, tel que prescrit par les règlements municipaux numéro 397 et ses amendements. Elles ont posé les questions suivantes de 20 h 19 à 20 h 43 :

Par courriel

Madame Roxane Brunet

Arbres à grand déploiement dans Le Patriote et
Superficie des stationnements/terrains

En présentiel

Madame Chanel Bordeleau

Arbres à grand déploiement dans Le Patriote
Superficie des terrains

Madame Roxane Brunet

Arbres à grand déploiement dans Le Patriote
Superficie des stationnements/terrains
Règlementation de zonage

**RÉSOLUTION
2023-05-117**

LEVÉE DE LA SÉANCE

CONSIDÉRANT que les sujets à l'ordre du jour sont épuisés;

IL EST RÉSOLU À L'UNANIMITÉ, tel que proposé par monsieur le conseiller Claude Leroux, appuyé par monsieur le conseiller Marc Girard Alleyn :

QUE la présente séance soit et est levée à 20h43.

**Mélanie Villeneuve,
Mairesse**

**Christine Ménard, urb.
Assistante-greffière**